

Assemblée communale ordinaire
Mercredi 3 décembre 2025
à 20.00 heures à la salle de spectacles

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons cordialement à participer à cette assemblée, dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée du 10 juin 2025.
2. Budgets de l'exercice 2026 :
 - a. Fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
 - b. Discuter et voter le budget de fonctionnement et de la planification financière de la Municipalité.
 - c. Discuter et voter le budget de fonctionnement de la Bourgeoisie.
3. Triage forestier :
 - a. Discuter et approuver les modifications de la convention relative au Triage forestier, visant une gestion commune de l'exploitation sylvicole.
 - b. Décider l'octroi d'un prêt de CHF 26'220 au Triage forestier pour son fonctionnement en pot commun, et autoriser le Conseil communal à emprunter ce montant sur les fonds forestiers.
4. Informations et divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, ainsi que le budget 2026, peuvent être consultés au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtetelle.ch.

Les remarques et questions éventuelles sont à adresser par écrit au Conseil communal jusqu'au **vendredi 28 novembre 2025**.

Un apéritif sera offert à l'issue de l'assemblée.

Courtételle, le 18 novembre 2025

Le Conseil communal